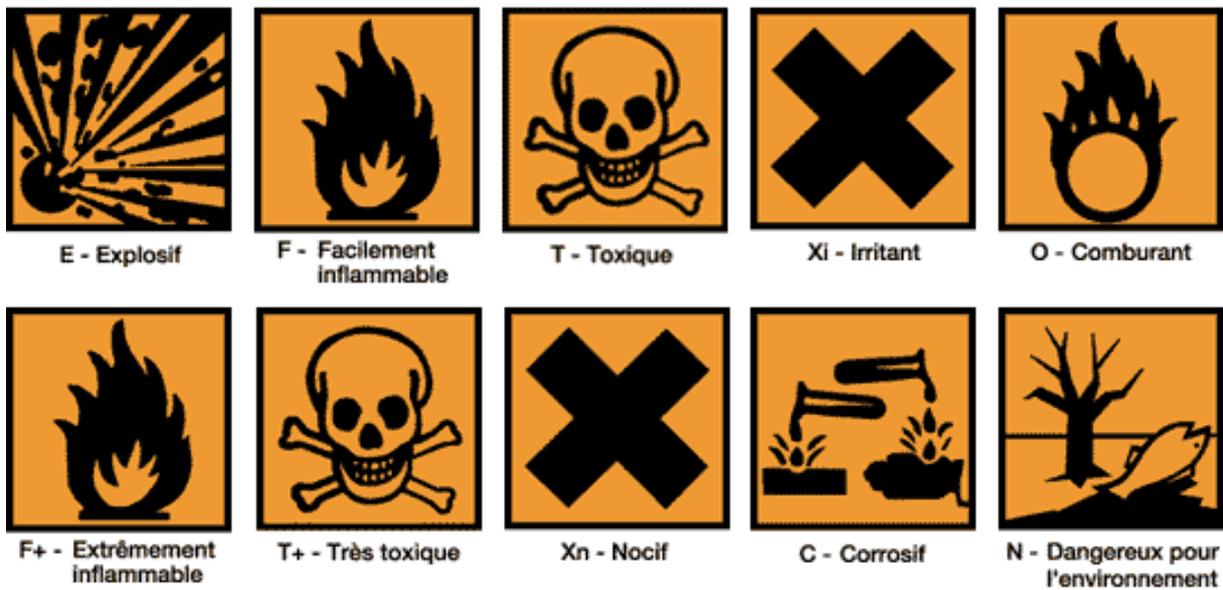


Les Pictogrammes de sécurité

Les substances et préparations dangereuses doivent indiquer leur contenu sur l'emballage. Ainsi des pictogrammes de danger avisent les consommateurs de la dangerosité dans la manipulation ou l'utilisation du produit. Ces pictogrammes nous sont familiers mais savons-nous véritablement ce qu'ils veulent dire ?



A titre d'exemples :

1. le symbole "Explosif" (E) recouvre notamment le gaz butane, propane, et le gaz naturel...
2. le symbole "Facilement inflammable" (F) : alcool à brûler, aérosols, acétone, gaz ammoniac...
3. le symbole "Toxique" (T) : dissolvants, mort aux rats, désherbants, désinfectants, détergents de lave vaisselle...
4. le symbole "Irritant" (Xi) : décolorant (eau de javel), soude, certains produits de nettoyage domestique et lessives...
5. le symbole "Comburant" (O) : solvants comme l'essence, le White Spirit, la térébenthine, les briquets, la paraffine, les produits pétrochimiques, nitrate de potassium, peroxyde d'hydrogène (eau hydrogénée)...
6. le symbole "Extrêmement inflammables" (F+) : alcool à brûler, aérosols, hydrogène, acétylène, essence, allume-feu liquide...
7. le symbole "Très toxique" (T+) : mort aux rats, désherbants, désinfectants, détergents de lave vaisselle, cyanure de potassium, arsenic, acide cyanhydrique...
8. le symbole "Nocif" (Xn) : talc, teintures para-phenylenediamine (teintures pour cheveux), solvants ou dilutifs...
9. le symbole "Corrosif" (C) : certains déboucheurs de canalisation, détartrants, acides forts (acide chlorhydrique) ou alcalis (soude, potasse, ammoniac)...
10. le symbole "Dangereux pour l'environnement" (N) : produits polluants, produits phytosanitaires (engrais, fertilisants, pesticides...), huiles de vidange, insecticides, piles, batteries de véhicule, certains imperméabilisants pour cuirs ou textiles, produits chlorés pour piscine...

Mais attention, tout le système est en passe de changer !

Nouvel étiquetage

De **nouveaux pictogrammes** ont été conçus et commencent à apparaître. Ils remplaceront progressivement l'étiquetage actuel jusqu'en 2015.

Code	Pictogramme	Interprétation
SGH01		Explosif
SGH02		Inflammable
SGH03		Comburant
SGH04		Gaz sous pression
SGH05		Corrosif
SGH06		Toxique
SGH07		Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique
SGH08		Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique
SGH09		Danger pour le milieu aquatique

Chaque étiquette doit comporter :

- des symboles et indications de danger ainsi que des "phrases de risque R", c'est-à-dire des risques particuliers du produit
- des conseils de prudence et des "phrases S", c'est-à-dire les précautions que vous devez prendre pour vous protéger

1 - Liste des Phrases de Risques R

[R1](#) : Explosif à l'état sec.

[R2](#) : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

[R3](#) : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

[R4](#) : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles

[R5](#) : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

[R6](#) : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air

[R7](#) : Peut provoquer un incendie.

[R8](#) : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

[R9](#) : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles

[R10](#) : Inflammable.

[R11](#) : Facilement inflammable.

[R12](#) : Extrêmement inflammable

[R14](#) : Réagit violemment au contact de l'eau.

[R15](#) : Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

[R16](#) : Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

[R17](#) : Spontanément inflammable à l'air.

[R18](#) : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif

[R19](#) : Peut former des peroxydes explosifs

[R20](#) : Nocif par inhalation

[R21](#) : Nocif par contact avec la peau

[R22](#) : Nocif en cas d'ingestion.

[R23](#) : Toxique par inhalation.

[R24](#) : Toxique par contact avec la peau.

[R25](#) : Toxique en cas d'ingestion.

[R26](#) : Très toxique par inhalation

[R27](#) : Très toxique par contact avec la peau

[R28](#) : Très toxique en cas d'ingestion.

[R29](#) : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques

[R30](#) : Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation

[R31](#) : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

[R32](#) : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

[R33](#) : Danger d'effets cumulatifs

[R34](#) : Provoque des brûlures.

[R35](#) : Provoque de graves brûlures.

[R36](#) : Irritant pour les yeux

[R37](#) : Irritant pour les voies respiratoires

[R38](#) : Irritant pour la peau

[R39](#) : Danger d'effets irréversibles très graves

[R40](#) : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes

[R41](#) : Risque de lésions oculaires graves.

[R42](#) : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation

[R43](#) : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

[R44](#) : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

[R45](#) : Peut provoquer le cancer.

[R46](#) : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires

[R48](#) : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

[R49](#) : Peut provoquer le cancer par inhalation

[R50](#) : Très toxique pour les organismes aquatiques

[R51](#) : Toxique pour les organismes aquatiques

- [R52](#) : Nocif pour les organismes aquatiques
- [R53](#) : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- [R54](#) : Toxique pour la flore
- [R55](#) : Toxique pour la faune
- [R56](#) : Toxique pour les organismes du sol.
- [R57](#) : Toxique pour les abeilles.
- [R58](#) : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- [R59](#) : Dangereux pour la couche d'ozone.
- [R60](#) : Peut altérer la fertilité.
- [R61](#) : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- [R62](#) : Risque possible d'altération de la fertilité.
- [R63](#) : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- [R64](#) : Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
- [R65](#) : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- [R66](#) : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- [R67](#) : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- [R68](#) : Possibilité d'effets irréversibles

Attention, ces phrases vont, grâce à la directive du Système général harmonisé GHS, devenir des phrases H comme par exemple H330 qui signifie « Mortel par inhalation »

2 - Liste des phrases S (conseils de prudence)

- S1 : Conserver sous clé.
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S3 : Conserver dans un endroit frais.
- S4 : Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
- S5 : Conserver sous... (liquide approprié à spécifier par le fabricant).
- S6 : Conserver sous... (gaz inerte approprié à spécifier par le fabricant).
- S7 : Conserver le récipient bien fermé.
- S8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S10 : Maintenir le produit humide.
- S11 : Eviter le contact avec l'air.
- S12 : Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S14 : Conserver à l'écart des... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
- S15 : Conserver à l'écart de la chaleur.
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
- S17 : Tenir à l'écart des matières combustibles.
- S18 : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- S19 : *nombre non attribué*
- S20 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- S21 : Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S22 : Ne pas respirer les poussières.
- S23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
- S24 : Éviter le contact avec la peau.
- S25 : Éviter le contact avec les yeux.
- S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.
- S27 : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
- S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S30 : Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
- S31 : Tenir à l'écart des matières explosives.
- S32 : *nombre non attribué*
- S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S34 : Eviter le choc et le frottement.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S36 : Porter un vêtement de protection approprié.

S37 : Porter des gants appropriés.

S38 : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié.

S40 : Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit utiliser... (à préciser par le fabricant).

S41 : En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

S42 : Pendant les fumigations/pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié.

S43 : En cas d'incendie utiliser... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter : Ne jamais utiliser d'eau).

S44 : En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S47 : Conserver à une température ne dépassant pas... °C (à préciser par le fabricant).

S48 : Maintenir humide avec... (moyen approprié à indiquer par le fabricant).

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S50 : Ne pas mélanger avec... (à spécifier par le fabricant).

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S52 : Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités.

S53 : Eviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

S54 : *nombre non attribué*.

S55 : *nombre non attribué*

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S58 : *nombre non attribué*

S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

S64 : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Attention, ces phrases vont, grâce à la directive du Système général harmonisé GHS, devenir des phrases P (prudence)